

## Séance extraordinaire du 21 août 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le 21 août 2023, à 17 h 30, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danielle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6
sous la présidence de monsieur le	maire Jacques Allard.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier, est également présent.

Le directeur général et greffier trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi.

#### 1 RÉSOLUTION 2023-08-183 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Modification du règlement numéro 2023-550 décrétant des dépenses en immobilisation de 2 786 000 \$ et un emprunt de 2 786 000 \$ pour l'agrandissement et la réfection de la caserne de pompiers et du garage municipal
- 3. Période de questions
- 4. Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

#### 2 RÉSOLUTION 2023-08-184

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-550 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION DE 2 786 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 786 000 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RÉFECTION DE LA CASERNE DE POMPIERS ET DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 2023-550 afin de corriger une erreur de transcription;



### Séance extraordinaire du 21 août 2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité de l'Ascension a décrété, par le biais du règlement numéro 2023-550, une dépense de 2 786 000 \$ et un emprunt de 2 786 000 \$ pour l'agrandissement et la réfection de la caserne de pompiers et du garage municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu,

QUE le sixième « ATTENDU que » du règlement devrait être retiré ;

QUE l'article 4 du règlement est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les sommes décrétées par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 786 000 \$ sur une période de 25 ans »;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

#### 3 PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4 RÉSOLUTION 2023-08-184 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 17h33.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Pierre Valiquette	
Directeur général et greffier-trésorier	
Jacques Allard,	Jean-Pierre Valiquette
Maire	Directeur général et
	Greffier trésorier



# Séance extraordinaire du 21 août 2023

le, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
facques Allard Maire